

RU dans les Hauts-de-France

La lettre du Représentant des Usagers du système de santé

Renouvellement des CDU : quel bilan ?

Les Commissions des Usagers (CDU) des établissements de santé de la région viennent de se renouveler pour un nouveau mandat de 3 ans. Comme vous le savez bien, le 1er octobre 2019 l'Agence Régionale de Santé (ARS) Hauts-de-France avait ouvert un appel à candidatures afin de procéder à la désignation des représentants des usagers dans les CDU. *Quel bilan final pour ce renouvellement ?*



534 représentants des usagers ont été désignés pour siéger dans les CDU de la région, dont 364 titulaires et 170 suppléants. Nous pouvons donc reporter un **taux de postes pourvus de 90% pour les postes de titulaire et 42 % pour les postes de suppléants**.

Plus de la moitié des établissements de santé (entre 40 et 70 % selon les territoires) ont communiqué les listes de composition de leur CDU mises à jour. Pour les autres, la date de la première réunion de la CDU étant programmée pour mars/avril, leur composition n'a pas encore été arrêtée et communiquée. Selon les informations disponibles aujourd'hui, deux tiers des CDU ont pour Président ou Vice-Président un représentant des usagers. Plus particulièrement, dans **28% des cas le Président est un représentant des usagers**.

Un appel à candidature complémentaire sera ouvert à l'automne 2020 pour remplir les postes de représentant des usagers vacants (titulaires et suppléants). A noter aussi qu'en printemps ce seront les postes de représentant des usagers en Conseil de Surveillance à faire l'objet d'un appel à candidature.

Dans ce numéro

Renouvellement des CDU
2019 : quel bilan ? 1

Enquête BVA : l'accès aux
soins dans les Hauts-de-
France..... 1

Appels à candidature.....2

L'activité libérale en
Hauts-de-France 2

Santé Info Droits : bilan
2018..... 2

Focus qualité des établis-
sements : le Nord 3

Coronavirus 4

A vos agendas..... 4

Enquête BVA : l'accès aux soins dans les Hauts-de-France

Pour mieux connaître les problématiques propres à notre région, fin 2019 **France Assos Santé Hauts-de-France a demandé à l'institut BVA de réaliser un sondage permettant de mieux mesurer l'accès aux soins des habitants des Hauts-de-France**. Les résultats du sondage, portant sur un échantillon de 800 personnes, ont été **publiés en Une de la Voix du Nord le 31 janvier 2020**.

Voici un aperçu des résultats les plus parlants :

- ⇒ 60% des habitants sont confrontés aux renoncements et refus de soins, pour raisons financières ou par manque de médecins
- ⇒ Par conséquent, 35% des personnes concernées ont vu leurs symptômes s'aggraver, un taux qui grimpe à 44% pour les revenus inférieurs à 1500€
- ⇒ Des délais plus longs que la moyenne nationale pour obtenir des rendez-vous avec des spécialistes
- ⇒ Des dépassements d'honoraires vécus par 7 pers sur 10
- ⇒ Des refus de soins pour 30% des bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire (ex CMU / ACS)
- ⇒ Des pénuries de médicaments/vaccins vécues par 44% des répondants (près de 20% de plus que la moyenne nationale)
- ⇒ Et encore bien d'autres informations sur le DMP, les pharmaciens, etc.



Pour consulter **les résultats complets** de l'enquête, veuillez visiter notre site web <https://hauts-de-france.france-assos-sante.org/>

Appel à candidatures de l'ARS concernant des sièges vacants en Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA) et Conseils territoriaux de santé (CTS) en tant que représentant des associations agréées d'usagers

Parlement régional de la santé, la **CRSA** est une instance majeure de la démocratie sanitaire et réunit l'ensemble des financeurs, offreurs de services de santé, collectivités territoriales et bien sûr les usagers au niveau régional. Un appel à candidature est lancé pour **3 sièges vacants**.

Les **CTS** remplacent les conférences de territoires et ont vocation à devenir les parlements de la santé à niveau territorial. **6 sièges vacants** dans les différents territoires font l'objet d'un appel à candidature.

Les candidats peuvent postuler d'ici le 13 avril 2020. Pour en savoir plus : ars-hdf-democratiesanitaire@ars.sante.fr

L'activité libérale des hôpitaux publics en Hauts-de France en 2019

Les praticiens hospitaliers titulaires exerçant à temps plein sont autorisés à exercer une activité libérale dans l'établissement public où ils sont nommés, à hauteur d'un maximum de 20% de leur temps de travail. Ils doivent à cet effet conclure un contrat d'activité libérale, le bon déroulement de cette activité étant soumis au contrôle d'une **Commission de l'Activité Libérale (CAL)**.

Quelles sont les chiffres de l'activité libérale en région ? Selon le SIGMED, le **nombre des contrats d'activité libérale est en hausse de 8 % en 2019**. Au total, 12% des praticiens hospitaliers en dispose. Les spécialités les plus concernées dans la région sont la chirurgie (28%), la cardiologie (15%) et la gynécologie (14%). **Sur 78 établissements publics de santé, 29 sont concernés par l'activité libérale (37%)**. Le niveau d'activité libérale est par

contre très hétérogène dans les établissements de la région : de 48% à 4% des médecins de l'établissement.

Les trois établissements qui comptent les plus forts taux d'activité libérale sont le CH de Chauny (avec 48% des praticiens hospitaliers temps plein qui ont un contrat d'activité libérale), le CH de Péronne (37%) et le CH de Saint Quentin (34%). En ce qui concerne les CHU régionaux, au CHRU de Lille 6% des praticiens exercent une activité libérale et au CHU d'Amiens 10%.

Dans la région, seuls 8 CAL disposent d'un arrêté de composition en cours de validité. La Commission régionale de l'Activité Libérale (CRAL) propose que l'ARS, à l'occasion du renouvellement des CAL, rappelle aux établissements le caractère obligatoire de cette commission.

Santé Info Droits, un observatoire des droits des malades : le bilan de 2018

Santé Info Droits est une **ligne d'informations juridiques et sociales** constituée de juristes et avocats, qui chaque après-midi répondent par téléphone à vos questions, vous orientent et vous informent sur vos droits en santé. Santé Info Droits est donc aussi **un véritable observatoire des droits des malades**.

Quel est son rapport d'activité pour 2018 ?

En 2018, près de 9 000 personnes ont fait appel à ce service d'information juridique - gratuit et ouvert à tous - proposé par France Assos Santé. Les quatre principaux motifs de sollicitation dessinent la réalité des difficultés rencontrées par les usagers de la santé en France.

Le premier motif sont les accidents médicaux avec 13 % des sollicitations. Ces données confirment les besoins d'information des usagers sur les différents mécanismes d'indemnisation et le besoin de continuer notre travail sur l'amélioration de la qualité des soins.

Deuxièmement, la question économique est très présente, de nombreux usagers s'interrogeant sur **la prise en charge de leurs soins par l'Assurance maladie**. Ensuite, nous retrouvons des questions sur **l'accès à l'information et au dossier médical** qui devançant de peu les questions sur **l'accès à l'emprunt et à l'assurance** pour les personnes présentant un « risque aggravé de santé ». Les autres sujets les plus souvent évoqués sont l'indemnisation des arrêts maladie par la Sécurité Sociale, ainsi que les consentement et les soins sous contrainte. Une analyse des **sollicitations par pathologie** est aussi parlante : le cancer est la pathologie la plus représentée (13% des appelants), suivi par les troubles mentaux et du comportement (12%), les maladies du système ostéo-articulaire et des muscles (8%) et les problèmes dentaires (6%). **Si on regarde notre région, 552 sollicitations** (mail ou appels) provenant des Hauts-de-France ont été enregistrés en 2018. En s'intéressant à la répartition des sollicita-

tions par territoires, les Hauts-de-France représentent **la 6^{ème} région qui a eu le plus d'appelants** cette année (1^{ère} Ile-de-France, 2^{ème} Auvergne-Rhône-Alpes).

Pour en savoir plus ? Le bilan 2018 est disponible sur le site web de France Assos Santé.

Ces données montrent l'importance de l'existence d'un tel service : gratuit, confidentiel, ouvert à tous sans conditions d'adhésion, Santé Info Droits répond aux questions juridiques et sociales des personnes malades, de leur entourage, mais également des intervenants associatifs et des Représentants des Usagers.

Santé Info Droits :
[Lun./mer./ven. 14h-18h](https://www.santéinfo-droits.fr/mer-ven)
[mar./jeu. 14h-20h](https://www.santéinfo-droits.fr/mar-jeu)
01 53 62 40 30



Focus sur la qualité des établissements de santé de notre région par département : le Nord (deuxième partie)



Nous continuons notre tour d'horizon de la qualité des établissements de santé de notre région. Après la Somme, l'Aisne, l'Oise et le Pas-de-Calais, nous présentons dans ce numéro les résultats du Nord (en trois parties).

La certification d'un établissement de santé apparaît sous la forme d'une note de A à E :

- A : certification pour 6 ans

- B : certification avec recommandations d'amélioration pour 4 ans

- C : certification avec obligations d'amélioration, pour 2 à 4 ans

- D : sursis à certification

- E : non certification

Etablissement	journées d'hospitalisation en 2017	Résultats de la certification			
		La note B est toujours assortie de recommandations d'amélioration, la note C d'obligations d'amélioration et la note D de réserves.			
		Note globale	« Droits des patients »	« Parcours des patients »	« Dossier patient »
Clinique de la Victoire	22 656	A	A	A	A
Clinique de l'Escrebieux	N/A	A	A	A	A
Clinique de Villeneuve d'Ascq	77 460	A	A	A	A
Clinique des Dentellières	4 370	A	A	A	A
Clinique des Hauts-de-France	27 141	A	A	A	A
Clinique des Hêtres	12 619	B	A	A	A
Clinique du Cambrésis	10 553	A	A	A	A
Clinique du Sport et de Chirurgie Orthopédique	38 442	A	A	A	A
Clinique du Val de Lys	27 287	A	A	A	A
Clinique Lautréamont	17 842	A	A	A	A
Clinique Les Bruyères	16 203	A	A	A	A
Clinique Lille Sud	28 628	A	A	A	A
Clinique Maison Fleurie	N/A	A	A	A	A
Clinique Marie Savoie	14 010	A	A	A	A
Clinique Néphrologique du Pont Allant	N/A	B	B	A	A
Clinique Parc Monceau	N/A	A	N/A	N/A	N/A
Clinique Robert Schuman	14 326	A	A	A	A
Clinique Saint Amé	30 764	B	A	A	B
Clinique Saint Roch	56 568	A	A	A	A
CRF La Rougeville	27 801	A	A	A	A
HAD de Flandre Maritime	26 971	A	A	A	A
HAD du Cambrésis	13 021	A	A	A	A
HAD du Douaisis	18 003	A	A	A	A
HAD Sambre Avesnois	11 105	N/A	N/A	N/A	N/A
Hôpital Privé de La Louvière	102 428	A	A	A	A
Hôpital Privé de Villeneuve d'Ascq	59 632	A	A	A	A
Hôpital Privé le Bois	125 863	A	A	A	A
Institut Ophtalmique de Somain	8 888	A	A	A	A
Nouvelle Clinique de la Villette	20 026	B	A	A	A
Nouvelle Clinique des Dentellières	4 370	A	A	A	A
Polyclinique du Parc (Saint Saulve)	56 619	A	A	A	A

Coronavirus

Selon les observations des épidémiologistes internationaux, la distanciation sociale est la mesure la plus efficace pour faire face à la progression de COVID-19. Le but est de ralentir la vitesse de progression de l'épidémie, notamment pour permettre au système de santé de ne pas être rapidement submergé par les cas graves en très grand nombre qui vont nécessiter une prise en charge médicale. Le confinement strict de la population permettrait en théorie une réduction de 60% des transmissions. **Le 16 mars 2020, le Président de la République a donc décidé de prendre des mesures pour réduire à leur plus strict minimum les contacts et les déplacements. Un dispositif de confinement est mis en place sur l'ensemble du territoire à compter du 17 mars, pour quinze jours minimum. Les déplacements sont interdits (sauf certains cas) et uniquement à condition d'être munis d'une attestation. Plus d'infos sur : www.gouvernement.fr**

Par conséquent, France Assos Santé a décidé d'annuler et de reporter toutes les réunions en présentiel (journées d'information, formations ou groupes d'échange) prévues d'ici fin avril (a minima).
Restons responsables et gardons tous ensemble l'espoir !



Journées d'information et d'échange

« La santé mentale, l'affaire de tous » 26 mars, Arras - **reporté**

Journée organisée dans le cadre des Semaines d'information sur la santé mentale.
Vivre avec une maladie chronique, vivre l'annonce du diagnostic d'une maladie, être proche aidant...quel est l'impact sur la santé mentale des personnes concernées par une maladie ?

« Et si moi aussi je devenais Représentant des Usagers ? » 10 Avril, Arras - **reporté**

Journée d'information et d'échange sur la représentation en santé. Destinée aux bénévoles d'associations agréées qui ne sont pas encore Représentants des Usagers et qui souhaiteraient en savoir plus.

Formations

« RU en avant ! » (formation généraliste obligatoire) 16-17 mars (2 jours), Amiens - **reporté**

« RU en Commission des Usagers » 18 mai, Arras

« Dans les territoires : les parcours des usagers » 4 juin, Arras

« RU en avant ! » (formation généraliste obligatoire) 8-9 juin (2 jours), Arras



Groupes d'échange de pratiques entre Représentants des Usagers

« RU en CDU dans le département du Nord (session 1) » 6 avril (après-midi), Lille - **reporté**

« RU en Conseil Territorial de Santé/Commission santé mentale » 5 mai (après-midi), Arras

« RU Présidents de CDU » 15 mai (matin), Arras

« RU en CDU dans le département du Nord (session 2) » 15 juin (après-midi), Lille

Ces formations et groupes d'échange sont gratuits, prévoient un remboursement des frais de déplacement et sont ouvertes aux RU dont l'association est membre de France Assos Santé (excepté pour « RU en avant ! », qui est ouverte à tout RU)

Pour nous contacter



Président
Pierre-Marie LEBRUN
03.20.54.97.61

hauts-de-france@france-assos-sante.org

Coordinatrice régionale
Aurélien CASSARIN-GRAND
03.20.54.97.61/
06.25.47.08.09

acassarin-grand@france-assos-sante.org

Chargée de mission
Bianca DE ROSARIO
03.20.54.97.61/
06.42.60.44.00

bderosario@france-assos-sante.org

Chargée de gestion administrative
Amélie LAROCHE
03.20.54.97.61

alaroche@france-assos-sante.org

France Assos Santé Hauts de France

10, rue Baptiste Monnoyer

BP 1234

59013 LILLE Cedex

<http://www.france-assos-sante.org/hauts-de-france>

03.20.54.97.61

hauts-de-france@france-assos-sante.org